

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 32 (1985)
Heft: 6

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment de la protection civile. Pour effectuer la répartition des «livraisons extraordinaires», le canton de Thurgovie dispose de deux entrepôts d'approvisionnement où les organismes de protection civile des différentes communes viennent chercher – selon leurs effectifs – les denrées qui leur reviennent.

La solution zougnoise

Peter Bolinger, président de l'Office cantonal de la protection civile du canton de Zoug, s'est également préoccupé de combler cette lacune dans l'organisation et – dans un premier temps – il a dégagé 20 000 francs du budget pour assurer à son état-major de conduite cantonal une «provision de base» adéquate. Après mûres réflexions, il a fini par estimer qu'en période de crise une organisation d'approvisionnement devait pouvoir disposer d'entrepôts administrés, autrement dit que de simples accords passés avec le propriétaire d'un entrepôt, selon lesquels ce dernier était, en cas de crise majeure, tenu de livrer une certaine quantité de denrées alimentaires, étaient insuffisants: la marchandise doit être d'ores et déjà achetée et le contrat conclu entre les deux parties doit répondre aux exigences de l'approvisionnement du pays. En collaboration avec la société de vente «cash & carry» Prodega, un assortiment a été établi, lequel correspond, tant sur le plan des denrées choisies que sur celui des quantités, aux rations journalières de guerre du Commissariat central des guerres (valables depuis le 1^{er} janvier 1985).

Etant donné que l'état-major civil de conduite se trouve, en cas de situation grave, au même endroit qu'un état-major et un détachement de protection civile et qu'une seule installation

de cuisine est à disposition pour tout ce monde, cet assortiment peut également tenir lieu d'objet d'échange pour d'autres biens d'approvisionnement en cas de besoin. Il est évident qu'il faut trier ces articles et les entreposer séparément, de telle sorte que la Direction militaire du canton de Zoug puisse des contrôler à tout moment. En outre, la société Prodega s'est déclarée prête, si nécessaire (par exemple en cas de sabotage, d'incendie, etc.), à tenir également à disposition les marchandises réservées au canton de Zoug dans un autre lieu, autrement dit dans le marché Prodega le plus proche.

Ces solutions sont sûrement toutes deux acceptables et elles ont chacune leurs avantages et leurs inconvénients:

- Thurgovie: gestion administrative simple
- Zoug: recours à un contrat et contrôle périodique de la marchandise; d'un autre côté, l'état-major de conduite civil et l'organisme de protection civile ne sont pas «mêlés» sur le plan de l'organisation et de la conduite.

Même dans les cours de protection civile, la nourriture revêt une grande importance

Depuis le 1^{er} janvier de cette année, Fr. 6.50 par homme/femme et par jour sont mis à disposition, que ce soit pour l'instruction de base et des cadres ou les exercices dans les communes. Mieux le cuisinier fait ses achats, plus il peut offrir à ses pensionnaires. Jusqu'à présent, à part les hôtels et les restaurants et les épicerie de détail, seuls les fourriers et les chefs de cuisine de l'armée avaient le droit de venir faire leurs achats durant leur service dans les marchés de vente

«cash & carry» Prodega. Depuis peu, les cours de protection civile peuvent également profiter de cette possibilité d'achat.

Davantage de défense générale!

Pourquoi?

Au cours des 20 dernières années – et en particulier dans le cadre de cours donnés par de grandes associations – j'ai sans cesse observé que les moyens ne pouvaient être utilisés de manière optimale, du fait que l'armée et la protection civile ne se connaissaient pas assez (par exemple à cause de certains stéréotypes qui continuent de prévaloir) et qu'en outre la collaboration se trouve considérablement entravée par les fameuses «zones d'ombre» qui subsistent encore quant aux compétences respectives de chaque institution. Un certain nombre de possibilités évidentes de conjuguer les efforts, telles qu'elles existent par exemple entre la protection aérienne et la protection civile, ne peuvent pas – ou seulement partiellement – être exploitées. Et les relations entre les autorités civiles, l'armée et la protection civile se déroutent souvent – du moins à l'échelon inférieur – dans un climat d'incertitude assez peu sécurisant. Aussi conviendrait-il que tous ceux qui ont une part active à la défense générale accordent davantage leur attention à ce problème. Liée à des exercices appropriés dans les cours d'instruction pour officiers et pour cadres de la protection civile, une organisation transparente de la défense générale pourrait nous permettre de faire un grand pas en direction de l'objectif recherché, bien qu'il soit alors judicieux de réexaminer le problème du maintien du secret entre l'armée, la protection civile et les autorités civiles.

Pour prévenir des dégâts d'eau onéreux:

Déshumidificateurs

Gamme étendue d'appareils efficaces, d'un emploi très varié – caves, entrepôts, habitations, installations de protection civile, etc. Exploitation entièrement automatique, consommation d'énergie minime. Demandez-nous la documentation détaillée.

Krüger + Co.
1010 Lausanne, Tél. 021 32 92 90
Succursales: Münsingen BE,
Hofstetten SO, Degersheim SG,
Dielsdorf ZH, Gordola TI

KRÜGER